La *Gazette Municipale de Montréal* portant la date du 17 juin 1907 publie le dit rapport *in extenso*.. Voici ce qui a trait à l'Ile Sainte-Hélène:

(RAPPORT ADOPTE PAR LE CONSEIL, LE 10 JUIN 1907.)

A LA CITE DE MONTREAL,

La Commission des Finances et la Commission des Parcs et Traverses, siégeant conjointement, ont l'honneur de faire rapport.

Qu'à la dernière session de la Législature Provinciale, la Cité fut autorisée à emprunter une somme de $200,000 pour acquérir l'Ile Sainte-Hélène du gouvernement fédéral;

Que vos Commissions sont disposées à recommander que ce montant soit payé au gouvernement fédéral; mais, comme les citoyens ont joui de certains privilèges sur ladite Ile Sainte-Hélène et sur le parc La Fontaine depuis un grand nombre d'années, vos Commissions considèrent que les arrangements définitifs à être conclus avec les autorités fédérales devraient comporter aussi pour l'avenir, autant que possible, la pleine et libre jouissance des deux dits domaines, etc. . . . . .

. . . . . .

Offre du Gouvernement

Les autorités fédérales se sont déclarées prêtes à céder à la Cité la totalité de l'Ile Sainte-Hélène, etc. . . . . .

. . . . . .

Ile Sainte-Hélène.

Quant à l'Ile Sainte-Hélène, les autorités fédérales désirent qu'elle soit employée exclusivement comme parc et pour y tenir des expositions; que les parties de l'île, indiquées sur le plan ci-joint et marquées A. B., soient laissées libres de constructions,